

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Band: - (1996)
Heft: 91

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles Fédérales

JUSTICE

Divorce : une loi en évolution

Une étude réalisée par deux chercheurs, l'avocat Monika Binkert et le sociologue Kurt Wyss, portant sur 777 jugements de divorces prononcés en 1992 en Suisse alémanique a mis en exergue les disparités de jugement et leurs répercussions sur la situation financière des femmes après la rupture du contrat de mariage. Elle fait suite à une enquête menée à Genève qui a relevé les mêmes paradoxes. Aujourd'hui la loi sur le divorce fait l'objet d'une refonte qui devrait très prochainement être votée par le Conseil national.

Le droit actuel du divorce date de 1907. Il repose sur l'analyse des responsabilités encourues par les époux dans la désunion. Seul « l'époux-victime » peut demander le divorce et à le droit à une compensation de la perte économique encourue du fait de la séparation. « L'époux-fautif » ne peut pas réclamer de pension, à l'exception de celle dûe aux enfants, attribuée en fonction de stricts critères économiques. Aujourd'hui, la loi n'est plus appliquée au pied de la lettre. L'interprétation des textes varie en fonction des juges qui se décomposent en trois types, les traditionalistes, les égalitaires et les compensateurs. La révision du Code civil, qui a été approuvée par le Conseil des Etats, devrait en harmoniser l'application. Le projet de loi envisage le partage de l'autorité parentale - impossible aujourd'hui - et entérine le divorce sur demande commune des époux. D'autre part, si l'un des partenaires refuse le divorce, celui-ci deviendrait possible après cinq ans de séparation effective. Enfin, le juge n'aurait plus à déterminer - et le cas échéant à sanctionner financièrement - l'époux fautif.

Transparence

Les juges chargés des affaires de corruption des pays d'Europe de l'ouest se sont réunis à

Genève le 1^{er} septembre dernier. La France était représentée par le Juge Renaud Van Ruymbeke, du Tribunal de Rennes, dont on connaît le rôle dans les affaires Urba et Longuet. La présidence de cette commission était assurée par Bernard Bertossa, Procureur Général de Genève. Le débat portait sur la transparence des informations et le traitement des affaires. Aujourd'hui la recherche d'informations par la seule voie diplomatique ralentit l'instruction qui parfois peut demander jusqu'à dix ans. Le journaliste Denis Robert a réuni les déclarations des juges, présents au colloque, dans un ouvrage de 348 pages, *La justice ou le chaos* (Ed. Stock). Toujours sur le front de la lutte anti-corruption, les sept juges européens ont lancé un appel début octobre. Ils réclament la possibilité de former une Europe judiciaire assurant une meilleure circulation de l'information.

ÉCONOMIE

Les aciéries Von Roll et Von Moos fusionnent

Au terme de deux jours de négociations, sous l'égide des banques, Von Moos et Von Roll de Gerlafingen ont entériné la fusion de leurs activités sidérurgiques. Les 540 salariés des aciéries soleuroises, jusque là sur la brèche, se disent satisfaits. L'ensemble de la profession se réjouit de l'aboutissement heureux des pourparlers qui durant l'été semblaient compromis. Le premier contrat signé le 28 juin dernier avait été dénoncé par Von Moos suite au rapport d'Hayek Engineering SA sur l'état du site de Gerlafingen révisant à la hausse les frais d'assainissement. Les deux sociétés, sous l'arbitrage du Crédit Suisse et de l'Union des Banques Suisses, sont finalement arrivées à un accord mi-septembre. Une commission d'experts, chargée des compensations financières, devra évaluer les différents opposants

les deux groupes sur les standards techniques et technologiques auquel doit répondre le site de Gerlafingen. Les éventuels assainissements supplémentaires seraient alors assurés par l'ancien propriétaire. De nouvelles conditions qui vont permettre de poursuivre le projet « Acier Suisse SA ». Il reste à résoudre la localisation des activités de fonderie du nouveau conglomerat - Gerlafingen, Soleure ou Emmenbrücke, Lucerne -.

BANQUE

Les banques cantonales en question

La garantie de l'Etat accordée aux banques cantonales souffre des attaques constantes des grandes institutions financières qui considèrent ce procédé contraire au principe de concurrence. Kaspar Villiger, Conseiller fédéral aux finances, se penche actuellement sur cet épineux problème. « Dans la pratique, la garantie de l'Etat va bien au delà de la garantie des simples engagements et correspond fondamentalement à la garantie de l'existence même de la banque cantonale, soit de l'institution », souligne un rapport interne de la Commission fédérale des banques. Un groupe d'expert a été désigné pour étudier cette problématique.

EMPLOIS

La Société de Banques Suisse rationalise ses activités

La Société de Banques Suisse (SBS) fermera 80 succursales sur les 325 recensées. L'institution financière a décidé de rassembler ses 15 sièges locaux dans trois centres régionaux. Réorganisation qui entraînera la suppression de 100 emplois. A terme, la restructuration du groupe bancaire se soldera par une réduction de 1700 postes, soit 13% de son effectif. Les emplois supprimés devraient essentiel-

lement toucher les services logistique et clientèle d'entreprises. Ce dernier segment est au centre du programme de restructuration. La clientèle entreprise, selon ses besoins, sera éclatée entre les services grand public, clientèle d'entreprise ou division affaire. Désormais, l'organisation bancaire entend appliquer une politique de différenciation des taux sur les crédits accordés. Elle envisage de « faire payer » aux clients dits « à risque » 2 ou 3% d'intérêts supplémentaires.

ENVIRONNEMENT

La forêt suisse grandit

Ces dix dernières années, l'Institut fédéral de la recherche sur la forêt, la neige et le paysage (FNP) a constaté une augmentation de croissance des arbres des forêts suisses. Le climat et les intempéries ont joué un rôle important mais aussi la teneur croissante en azote et en dioxyde de carbone dans l'air, conséquence de l'air pollué, semble être à l'origine de ce phénomène. La fin de l'exploitation intensive des sols forestiers pourrait être une seconde hypothèse. Les chercheurs du FNP n'ont pas d'explication définitive à cette tendance, qui contredit en apparence les défoliations observées au cours de ces quinze dernières années. Les observations se poursuivent.

SPORT

Tennis

Martina Hingis, 15 ans, a fait trembler le tennis suisse. Après avoir été le plus jeune vainqueur du tournoi Roland Garros Junior, la plus jeune professionnelle, la voici la plus jeune demi-finaliste de l'US Open. Une performance qui vaut à la Saint-Galloise de passer de la 16^{ème} à la 13^{ème} place du classement ATS. En revanche, Marc Rosset ne figure plus parmi les vingt premiers mondiaux pour

la première fois depuis 1993. Il a perdu trois rangs et passe à la 22^{ème} place.

Cyclisme

A vingt-huit ans, Alex Zülle s'est placé premier du classement général du Tour d'Espagne. Le Saint-Gallois s'adjuge ainsi la première course majeure de sa carrière.

Deux autres suisses sont montés sur le podium, Laurent Dufaux et Tony Rominger.

SOCIÉTÉ

L'or sale

Le sort des avoirs juifs et des fonds nazis déposés en Suisse pendant la seconde guerre mondiale pourrait être éclairci d'ici 1999. Le Conseil fédéral a donné son feu vert au projet de loi qui lèvera le secret bancaire sur ces avoirs et a approuvé la création d'une commission d'experts chargée des recherches. La loi, qui devrait entrer en vigueur au mois d'avril 1997, prévoit que les banques et établissements suisses aient « l'obligation de laisser consulter les documents », et que cette obligation « prime le secret légal ou contractuel ». Rappelons que paradoxalement le secret bancaire avait été institué en 1934 pour protéger les juifs allemands exposés à la peine de mort quant ils mettaient leur biens à l'abri en Suisse.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, les nazis ont multiplié le pillage des Etats occupés. Après de longs voyages dans différents pays, l'or était refondu et marqué du sceau de l'Aigle puis placé en Allemagne ou dans les banques des pays neutres. A la fin de la guerre, sous la pression des Alliés, la Suisse ordonna à ses banques de bloquer les comptes allemands. Le 8 mars 1945, elle signe un accord avec les Alliés l'engageant à ne plus traiter avec l'Allemagne. Le montant du butin était alors évalué par les autorités anglaises à

545 - 550 millions de dollars. Un chiffre qui pourrait être, selon les auteurs du rapport, sous-estimé. La Suisse, après la guerre, a restitué l'équivalent de 300 millions de dollars. Somme sans correspondance avec l'évaluation anglaise. Reste donc à connaître l'exact montant du dépôt des nazis dans les banques Suisses ainsi que de résoudre le problème des avoirs juifs en déshérence : dépôts que les détenteurs, morts dans les camps, n'ont pas pu réclamer.

AGRICULTURE

« Vache folle » : le Conseil fédéral décide l'abattage de 230 000 bovins

Afin d'éradiquer l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) et de regagner la confiance du consommateur, le Conseil fédéral a annoncé lundi 16 septembre la possibilité d'abattage d'un tiers du cheptel adulte, soit 230 000 animaux. Le projet transmis au parlement prévoit d'éliminer d'ici le 30 juin 1999 les vaches nées avant le 1^{er} décembre 1990 (date d'introduction des mesures interdisant l'utilisation des farines animales dans l'alimentation du bétail) ainsi que les animaux nés des vaches infectées par le virus. Les cadavres seront retraités dans les fourneaux des cimenteries. Le coût de ce projet est estimé



à près de 1,3 milliard de francs français.

La Suisse a dénombré 223 cas de vaches folles depuis 1990 dont 64 cas en 1994 et 68 en 1995. Depuis le début de l'année, 38 cas d'ESB ont été enregistrés : les trois derniers recensés en l'espace de trois semaines. La Suisse serait l'un des pays les plus touchés d'Europe avec une prévalence près de cent fois supérieure à celle observée en France. Des chiffres qui étonnent, la Confédération ayant très tôt mis en œuvre une série de mesures préventives. Les experts émettent deux hypothèses : soit les responsables sanitaires suisses disposent d'informations confidentielles sur la dynamique prochaine de l'épidémie, soit l'abattage massif ne répond qu'à des préoccupations économiques. Une hypothèse reprise par l'opinion publique suisse qui ne comprend pas cette décision et l'assimile à une mesure de lutte contre la surproduction. Quant aux éleveurs, pour lesquels la viande de cet abattage est perdue, ils étudient la possibilité de saisir la justice afin de pondérer la part de responsabilité de chacun des intervenants de la filière bovine.

INVESTISSEMENT

Hausse des investissements directs à l'étranger

Selon un rapport de la Banque nationale suisse, les investissements suisses à l'étranger n'ont cessé d'augmenter ces dernières années. Ils ont atteint leur niveau le plus élevé en 1994 : 14,8 milliards de francs suisses. Ces investissements sont un facteur positif pour la Suisse : ils renforcent la position du pays sur les marchés étrangers, contribuent à assurer la compétitivité des entreprises et ouvrent des débouchés aux exportations suisses. En revanche, les investissements directs étrangers en Suisse sont en chute libre depuis 1990. Ils ont atteint leur plus bas niveau en 1993, avec -0,1 milliard de francs suisses. Cet indicateur révèle la baisse d'intérêt des investisseurs pour la place suisse. L'Union suisse du commerce et de l'industrie (vorort) nuance ces propos. L'institution rappelle que la décision d'investir à l'étranger est motivée par de nombreux facteurs. Les investissements directs sont le résultats de décisions économiques typiquement individuelles, dans

lesquelles des facteurs spécifiques au site et à l'entreprise entrent conjointement en ligne de compte. Des considérations monétaires et conjoncturelles peuvent également influencer le départ des capitaux suisses à l'étranger. Les points faibles de la place économique se situent moins dans l'ampleur des investissements directs à l'étranger que dans l'engagement moindre des investisseurs étrangers en Suisse.

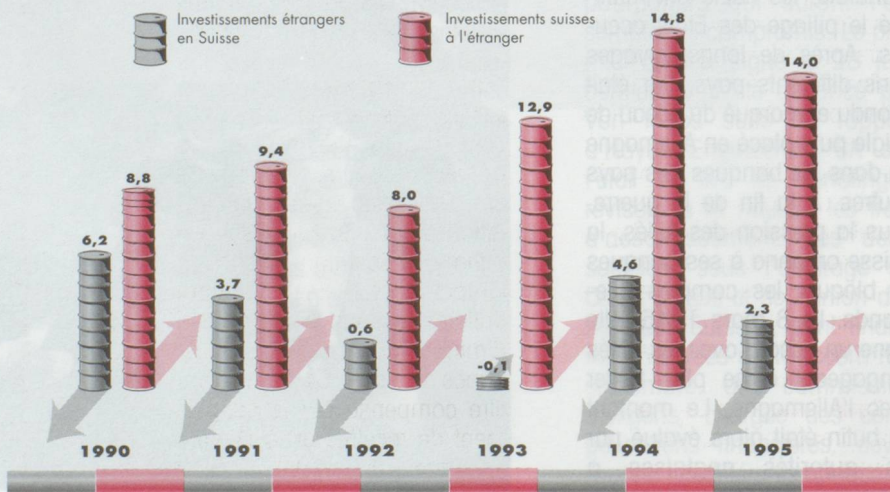
POLITIQUE ÉTRANGÈRE

Réflexion sur un Partenariat international pour la Paix

Début septembre, le Conseil fédéral a chargé le Département des Affaires étrangères et le Département militaire de préparer une proposition de participation de la Suisse au Partenariat pour la Paix. Créé par l'Otan en 1994, cette initiative vise à intensifier la coopération politique et militaire en Europe. Bien que le Conseil fédéral ait tout pouvoir en la matière, le rejet de l'EEE le 6 décembre 1994 et les actuelles négociations bilatérales l'engagent à agir avec prudence. Le projet a été soumis au parlement. D'ores et déjà les deux commissions d'Etat se sont ralliées à la position fédérale. En revanche, l'opinion publique reste partagée. L'UDC émet des réserves. Le parti socialiste estime que le dossier n'est pas prioritaire. D'aucuns opposent à cette adhésion le principe de la neutralité suisse. Ce sur quoi Adolf Ogi rappelle qu'il s'agit d'une collaboration libre et surtout que des pays neutres comme la Suède, la Finlande et l'Autriche participent au Partenariat pour la Paix sans renoncer à leur neutralité.

L'étranger à la côte auprès des investisseurs helvétiques

Investissements directs 1990-1995 (en mrd fr.)



CINQ MILLIONS DE FAUX FRANCS SUISSES CONFISQUÉS

Près de 21 900 faux billets ou fausses pièces helvétiques d'une valeur de plus de cinq millions ont été saisis en 1995, ce qui correspond à un accroissement de 162% par rapport à 1994. Cinq imprimeries ont été débusquées : deux dans le canton de Neuchâtel, deux dans celui de Soleure et une à Lucerne. Avec les nouveaux moyens informatiques et l'excellente qualité des photocopieurs couleurs, les faussaires ont le vent en poupe ces dernières années. Mais la police est vigilante et les faux-monnayeurs ne sont pas toujours malins. La palme de la naïveté revient à ces Luxembourgeois qui ont tenté d'échanger 300 copies en noir et blanc, d'un montant de 1 000 francs suisses, aux guichets de la Banque nationale en les faisant passer pour des coupures « authentiques mais endommagées » !

UN NOUVEAU CONSUL DE FRANCE À GENÈVE

Après cinq années à Genève, Anne Gazeau-Secret, consul général de France, a quitté son poste lundi 16 septembre pour celui de secrétaire général de la délégation française auprès de l'Assemblée générale des Nations-Unies. Son successeur, Claude Fouquet, occupait jusqu'à présent la fonction de consul de France à Rio de Janeiro.

Anne Gazeau-Secret, passionnée de multimédia, laissera une trace de son modernisme. Elle a développé un serveur Internet, l'un des plus complets des Consulats français. Pour les intéressés, le numéro de boîte aux lettres électronique est le suivant : <http://www3.itu.ch/consulate/France>.

CIBA ET SANDOZ : MARIAGE RETARDÉ

La fusion des deux groupes suisses Ciba et Sandoz, qui donnera naissance à la société Novartis, ne devrait pas se réali-

ser avant la fin de l'année. Déjà approuvée par les autorités anti-trust helvétiques et européennes, les deux firmes de l'industrie pharmaceutique attendent l'accord de la Federal Trade Commission (USA). Espéré pour la fin de l'automne, le feu vert ne devrait être donné qu'au début de 1997.

LIVRE INTERDIT

Swiss connection, ouvrage du journaliste zurichois Gian Trepp, sur le blanchiment de l'argent sale, a été interdit à la vente fin septembre. En fait d'interdiction, c'est une publicité providentielle pour l'éditeur frappé d'opprobre par le Tribunal de première instance de Genève. Toujours sur les étals des librairies, le livre s'est vendu comme des petits pains le jour qui a suivi le verdict. L'avocat du promoteur immobilier impliqué dans l'ouvrage a envoyé une missive à chaque libraire, de Genève à Zurich, les sommant de cesser la vente sous peine de se voir appliquer l'article 292 du Code pénal. Remue ménage ici et là, et surtout sur Internet qui pourrait peut-être accueillir le livre interdit...

APPRENDRE L'HISTOIRE DES RELIGIONS À L'ÉCOLE

Patrimoine historique, les religions sont souvent mal connues des jeunes. Un constat à l'origine de l'initiative d'un groupe appartenant au mouvement écologiste qui a déposé une motion au Grand Conseil afin d'introduire dans les écoles genevoises des cours sur l'histoire de la religion. Motion qui fait suite à une étude datant de 1994 du Département de l'instruction publique (DIP) sur l'opportunité d'enseigner cette matière à l'école. Une opportunité défendue par laïques et religieux qui soulèvent l'importance de cette inculture tant la religion fait partie de notre Histoire. Resté à définir quelle religion enseigner !

LE SUMO CONQUIERT LA SUISSE

Les premiers championnats d'Europe de Sumo amateurs se

sont déroulés début septembre à Genève. Cette discipline de demi-dieux oppose deux adversaires de taille et de poids hors du commun. S'agrippant l'un à l'autre, ces étranges lutteurs ont pour objectif de faire sortir leur concurrent d'un cercle tracé à terre ou de lui faire toucher le sol, ceci dans un temps très bref qui dépasse rarement les vingt secondes. Pratiqué au Japon depuis 2 000, ce sport multiplie les adeptes.

Aujourd'hui, la fédération internationale de sumo compte 128 pays qui disputent chaque année un Championnat du monde amateur. Parmi les nations les mieux placées se trouvent le Japon, la Russie, les États-Unis... et la Suisse.

CHÔMAGE : L'ÉCART ENTRE LA SUISSE ALÉMANIQUE ET ROMANDE SE RESSERRE

Épargnés jusqu'au 1^{er} semestre 1996, les cantons alémaniques commencent à ressentir la dépression économique qui avait foudroyé la Suisse romande et le Tessin en 1993. Avec des moyennes toujours inférieures à 5%, les cantons d'Outre-Sarine ont enregistré au mois d'août une progression moyenne de 0,2% de leurs demandeurs d'emplois, alors que dans les autres cantons le chômage est resté stable ou n'a augmenté que faiblement. Le Tessin, un des cantons les plus touchés, présente même un recul de 0,3 point à 6,6%.

FAIBLE AUGMENTATION DES RECETTES FISCALES

Les recettes fiscales de la Confédération ont enregistré en 1995 une légère augmentation de 2,2%. En raison du rythme de taxation bisannuel, l'impôt fédéral direct et l'impôt anticipé ont vu leurs recettes diminuer de 2,2 milliards de francs suisses. Ce recul a pu être compensé par le supplément de recettes dû à l'entrée en vigueur de la TVA.